

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2023

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	1 114,05	900%	10 026,45
	B2 constructions à usage mixte	666,44	600%	3 998,64
	B3 constructions à autre usage	50,25	300%	150,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	780,71	300%	2 342,13
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	53,50	600%	321,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-39,29	900%	-353,61
	B2 constructions à usage mixte	-369,96	600%	-2 219,76
	B3 constructions à autre usage	-44,00	300%	-132,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-424,44	300%	-1 273,32
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-311,12	600%	-1 866,72
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-59,40	600%	-356,40
Total:				10 637,16
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-1,04
Montant total du rôle				10 638,20

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No